



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

SERVICE DES LOGEMENTS ET BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS (SLBA)

CERTIFICAT ADMINISTRATIF DE VENTE-LOCATION

→ Qu'est-ce qu'un certificat administratif de vente location ?

Le certificat administratif de vente location est une pièce attestant de la régularité de l'acte de vente et de l'acquittement du paiement du prix du logement acquis par vente-location.

→ Qui sont concernés ?

Les agents ayant un acte de vente signé et payé en sont concernés.

→ Quelles en sont les conditions ?

Pour obtenir un certificat administratif de vente location, le dossier doit être complet.

→ Quelle est la durée de traitement du dossier ?

Le dossier sera traité entre trois (03) à cinq (05) jours.

@ Quelles sont les pièces à fournir ?

Les pièces requises pour avoir un certificat administratif de vente-location sont les suivantes :

- ✓ Demande
- ✓ Acte de vente original
- ✓ Quitus de paiement original
- ✓ PV de la CCA original
- ✓ Photocopie CIN
- ✓ Procuration si ayant droit

Chef de Division Gestion des Logements et des Bâtiments Administratifs



Service des Logements et Bâtiments Administratifs
Tsaralalàna - Porte 02



slba.dpe@dgfag.mg



034 60 200 12